



ATELIER d'EXPRESSION
SUR
« L'ACCUEIL des DEMANDEURS d'ASILE »

Centre International de Massy

Cet atelier a été réalisé dans le cadre du programme d'accueil hivernal des demandeurs d'asile au Centre International de Massy qui a eu lieu le 7 mars 2006 et auquel 15 demandeurs d'asile ont participé.

L'objectif était de donner un espace d'écoute et de parole à ces personnes que nous avons accompagnées durant plusieurs mois afin que leur voix soit entendue au-delà de ces murs.

L'atelier s'est déroulé un deux temps. Nous avons tout d'abord demandé aux participants d'exprimer (individuellement par écrit puis en session plénière) les difficultés qu'ils avaient rencontrées depuis leur arrivée en France. Nous avons listé puis validé avec le groupe une liste des difficultés principales.

Nous leur avons ensuite demandé de répondre individuellement à la question suivante : « Si vous étiez en charge de l'accueil des demandeurs d'asile en France, quelles propositions feriez-vous ? » et nous avons synthétisé ensemble l'ensemble des recommandations.

Ce document reprend l'ensemble des contributions du groupe. Les témoignages sont issus des documents écrits produits par chaque participant, qui ont tous choisi de nous autoriser à les diffuser, même si quelques-uns ont préféré rester anonymes.

1. QUELLES SONT LES DIFFICULTES QUE VOUS AVEZ RENCONTREES DEPUIS VOTRE ARRIVEE EN FRANCE ?

Problèmes d'accès à l'hébergement :

- Il est difficile d'accéder à des places en CADA : pas assez de places, pas assez d'informations sur la procédure, pas d'accès immédiat dès l'arrivée, ce qui entraîne une grande précarité pour nous qui n'avons souvent pas de contacts en France.
- Les répondants du 115 ne peuvent pas nous orienter sur les structures d'accueil et d'hébergement spécifiques aux demandeurs d'asile (CADA).

« Pour échapper au froid la nuit, j'ai dormi dans des cabines téléphoniques en essayant de m'adapter à la taille de cette cage. J'appelle ça une cage car cela ressemble à celles de mon pays »

Oseniyi BAIYEGUN, Nigérian.

« Je suis très très fatiguée de changer d'hébergement tout le temps, de n'avoir pas une place où rester. Je vis comme un chien, j'en ai marre. Et après, je ferais quoi avec mon bébé ? »

Fatime Zara KHAMIS, Tchadienne, 26 ans.



- Les structures d'hébergement d'urgence ne nous permettent pas d'être hébergés dans la dignité et de pouvoir faire/suivre notre demande d'asile correctement : les centres sont souvent fermés dans la journée, nous sommes mélangés avec un public en grande difficulté (problème psychiatriques, alcoolisme etc.).
- Le changement fréquent d'hébergement entraîne des ruptures dans notre accompagnement administratif, social et juridique et entrave nos démarches (changements d'adresse fréquents, courrier de l'OFPRA ou de la CRR que nous ne recevons pas etc.).
- L'hébergement chez des compatriotes ou des marchands de sommeil nous expose à toutes les formes d'exploitation (financière, économique et/ou sexuelle).

Problèmes d'accès aux soins:

- L'accès à la CMU n'est pas immédiat, ce qui nous empêche d'avoir accès aux médicaments, quand bien même nous avons accès aux urgences dans les hôpitaux.
- Les coûts des médicaments sont prohibitifs d'autant plus qu'à notre arrivée, nous n'avons aucune ressource. Or nous souffrons souvent de pathologies lourdes suite aux mauvais traitements subis dans notre pays, à des maladies tropicales (malaria, etc.) ou au changement de climat.

Ressources financières insuffisantes pour vivre dans la dignité:

- Nous devons attendre en moyenne deux mois pour bénéficier de l'allocation d'insertion, ce qui nous met dans une grande précarité au début de notre séjour.
- L'allocation d'insertion est insuffisante pour couvrir nos besoins de base (9.68 € par jour...): logement, nourriture, vêtements, déplacements mais aussi frais d'avocats si nous voulons défendre notre cause.
- Cette allocation est réduite dans les CADA à 6.86 € par jour alors que les repas, les vêtements et les cartes de transports ne sont pas pris en charge.
- Nous ne sommes même pas autorisés à travailler pour subvenir à nos propres besoins, et nous sommes souvent victimes d'exploitation (travail au noir, esclavage, exploitation sexuelle etc.).

« Parti d'Afrique de mon propre domicile, je me suis retrouvé dans un logement où la chambre était partagée par six personnes. Malade et n'ayant pas d'argent sur moi, j'ai connu une période pénible pour être soigné. Négligé à l'hôpital par le personnel de santé, je ne savais à quel dieu me vouer. Entre la date de mon arrivée et celle où j'ai reçu mon allocation d'insertion, j'avais perdu tout espoir car tout se fait avec de l'argent. (...) J'ai vécu dans un centre où la maison fermait ses portes à 9h pour rouvrir à 18h. Toute la journée on restait dehors. (...) Nous étions constamment surveillés pour voir si nous n'avions pas bu de l'alcool. »

Demandeur d'asile congolais souhaitant rester anonyme.



Problèmes d'accès à une procédure équitable:

- L'OFPRA et la CRR ne nous reçoivent pas systématiquement en entretien et les rejets reposent souvent uniquement sur le récit écrit.
- Les Officiers de Protection de l'OFPRA ne sont pas suffisamment formés pour être capables de vérifier notre récit équitablement et objectivement. L'entretien est parfois une véritable torture pour nous.
- Ceux de nous qui ne sont pas francophones dépendent entièrement de l'interprète qui parfois ne retranscrit pas correctement nos propos dans le dossier OFPRA ou lors de l'entretien.
- Lorsque nous prenons un avocat pour aller en CRR, au prix de sacrifices financiers énormes (entre 700 et 1200 €), ils travaillent à la chaîne sans se préoccuper de notre situation individuelle et parfois ne se présentent même pas à l'audience.

Tracasseries administratives:

- Nous devons retourner fréquemment à la préfecture renouveler nos titres de séjour.
- Dans la pratique, la préfecture refuse souvent de nous renouveler notre titre de séjour tant que le recours n'est pas enregistré par la Commission des Recours pour les Réfugiés, ce qui prend environ un mois. Nous nous retrouvons sans papiers en attendant...
- Or si notre titre de séjour a expiré, la Poste refuse également de nous laisser retirer de l'argent sur notre compte, même si elle n'a pas le droit de le faire puisque nous présentons un justificatif d'identité et de domicile.
- De même, en l'absence de titre de séjour, nous sommes susceptibles d'être tracassés par les forces de l'ordre ou les contrôleurs dans les transports en commun (puisque nous n'avons souvent pas les moyens de payer les transports).

« Je n'ai toujours pas de réponse de la Commission des Recours pour mon enregistrement et pour pouvoir faire changer mon récépissé et la préfecture me dit de me promener sans papiers, ce qui est un grand risque pour moi. Vraiment, la France que je considérais comme un pays de droit m'a dégoûtée dans presque tout. »

Jean-Claude LUTANGU-KUNDENGA, Congolais,
31 ans

« Moi aujourd'hui, je demande : elle est où la France, terre d'accueil ??? »

Azzedine MADI, Algérien, 40 ans.

« Depuis que suis en France, je n'ai jamais senti la joie. »

Nadine MPINDA-NSEYA, Congolaise, 23 ans.

« Un demandeur d'asile est traité comme un voleur ou un mendiant qui est venu demander de l'argent ou quelque chose... »

Nadia BRAHIMDJIDDA, Tchadienne, 27 ans.

2. SI VOUS ETIEZ CHARGES DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE EN FRANCE, QUELLES PROPOSITIONS FERIEZ-VOUS?

Accès immédiat à l'hébergement et l'accompagnement de tous les demandeurs d'asile :

- Augmenter les places en CADA.
- Assurer l'hébergement immédiat en CADA de tous les demandeurs d'asile jusqu'à la décision finale sur le statut.
- Former les répondants du 115 pour qu'ils soient en mesure d'orienter directement les demandeurs d'asile sur les structures qui leur sont spécifiques.
- Assurer la domiciliation par le 115 dès l'arrivée pour pouvoir effectuer tout de suite les démarches de demande d'asile.

Accès immédiat et gratuit aux soins et médicaments :

- Accès immédiat à une couverture sociale pour qu'il n'y ait pas de période sans accès aux soins et médicaments.
- Créer une caisse d'assurance maladie spécifique pour les étrangers en France qui puisse assurer cet accès immédiat.

Accès à une procédure équitable et à des titres de séjour moins précaires :

- Donner une APS d'un mois dès le premier rendez-vous à la préfecture puis un récépissé d'au moins 6 mois afin de ne pas avoir à renouveler constamment le titre de séjour et pouvoir accéder aux droits sociaux plus rapidement.
- Mettre fin aux procédures prioritaires.
- Effectuer des entretiens systématiques à l'OFPRA et à la CRR.
- Assurer une représentation du HCR aux entretiens OFPRA (et pas uniquement à la Commission des Recours pour les Réfugiés) afin d'assurer un jugement objectif et équitable sans considération liée à la nationalité du demandeur et aux relations diplomatiques avec le pays concerné.
- Former davantage les Officiers de Protection de l'OFPRA sur le contexte géopolitique de chaque pays, les droits de l'Homme, la politique internationale, des notions de psychologie, et l'apprentissage de langues étrangères afin d'éviter au possible de recourir à des interprètes qui parfois transforment les propos.
- Avoir accès gratuitement à des avocats sans condition d'entrée régulière ou au moins harmoniser les tarifs des avocats pour éviter les dérives.



Cemade
service œcuménique d'entraide

- Faire en sorte que tous les demandeurs d'asile aient accès à un accompagnement social, administratif et juridique avec le même référent durant toute la procédure.

Accéder à l'emploi ou des allocations qui permettent de vivre avec un minimum de dignité :

- Autoriser les demandeurs d'asile titulaires d'une APS à travailler de manière à ce qu'ils puissent subvenir à leurs besoins.
- Augmenter l'allocation d'insertion de manière à ce qu'elle puisse couvrir les besoins essentiels en attendant que le demandeur d'asile ait un emploi.
- Donner la possibilité aux demandeurs d'asile d'accéder à des stages, à des formations, à l'université et à l'apprentissage du français.

Sortir de l'isolement et avoir le droit à une vie sociale:

- Organiser dans les CADA des cours de français, des animations, des échanges pour éviter l'isolement et la dépression.
- Faciliter la gratuité des transports pour que les demandeurs d'asile puissent se déplacer pour effectuer leurs démarches mais aussi accéder à une vie sociale.

« Je proposerais au gouvernement français de donner le statut de réfugié à toute personne qui a réussi à s'évader de son pays et de ne pas les faire retourner à la morgue, de ne pas les traiter comme des voleurs ou des vauriens. »

Nadia BRAHIMDJIDDA, Tchadienne, 27 ans.

« Pour qu'un étranger ne devienne pas un problème pour le pays d'accueil, il faut aussi le traiter correctement pour qu'il puisse subvenir à ses besoins, parce que le désœuvrement ouvre la porte à toutes les dérives. »

Okunka George OZIBE, Nigérian, 35 ans.

« Si c'est possible que l'Etat installe dans les CADA certaines choses qui peuvent aider les demandeurs d'asile à ne pas rester toujours tristes, enfermés dans leur chambre avec leur chagrin, des choses pour nous aider à nous détendre un peu, parce que quand on continue à penser aux choses horribles qu'on a vécues, sans avoir quelqu'un avec qui les partager, on tombe en dépression. »

Demandeur d'asile souhaitant rester anonyme.

“Laissez pas les gens souffrir...”

Fatime Zara KHAMIS, Tchadienne, 26 ans.